

Entretien avec Philippe LAURENT,

Maire de Sceaux et président de la commission
« finances et fiscalité locales » de l'AMF

“ Nos collectivités risquent
de subir un affaïssissement
de leur capacité
d'autofinancement ”



Alors que l'heure est à la relance, l'un des principaux leviers de l'investissement local pourrait se gripper : la capacité des collectivités à mettre de côté des recettes de fonctionnement pour financer l'investissement. Pour Philippe Laurent, maire de Sceaux et président de la commission « finances et fiscalité locales » de l'Association des maires de France (AMF), les récentes décisions du gouvernement sur la fiscalité économique locale n'arrangent pas les choses. Il explique pourquoi.

INTERVIEW

📍 Entretien réalisé par Thomas Beurey pour Localtis

Localtismag : L'AMF a-t-elle évalué le montant des pertes de recettes que les communes et leurs groupements subissent en 2020 du fait de la crise ?

Philippe LAURENT : La perte de ressources par rapport aux budgets votés en 2020 est supérieure à 5 milliards d'euros. Nous prenons en compte les pertes fiscales - droits de mutation à titre onéreux, versement mobilité, etc. -, ainsi que les pertes tarifaires. Le gouvernement ne veut pas, lui, prendre en compte ces dernières. Il part du principe que nous n'avons pas eu de dépenses, du fait que nous n'avons pas rendu de services pendant le confinement du printemps. Ce qui n'est pas vrai. Certes, nous n'avons pas eu à payer les repas qui sont pris habituellement dans le cadre de la restauration scolaire. Mais ces repas représentent à peine un tiers du coût de la pause méridienne dans les écoles. Les deux tiers restants sont liés aux frais de

personnels. C'est une part prépondérante que l'on retrouve d'ailleurs pour beaucoup de services que nous rendons, comme les crèches. Or, bien sûr, les communes et EPCI ont continué pendant toute la durée du confinement à verser les salaires à leurs agents.

Localtismag : Le « filet de sécurité » créé par la troisième loi de finances rectificative pour 2020 ne va-t-il pas protéger les budgets locaux ?

Philippe LAURENT : Le gouvernement avait évoqué au départ un dispositif de

« La perte de ressources par rapport aux budgets votés en 2020 est supérieure à 5 milliards d'euros. »

750 millions d'euros. Mais au moment où nous nous sommes penchés sur la mise en oeuvre, il a alors parlé de 250 millions d'euros. C'est donc finalement un système très peu généreux et les conditions pour en bénéficier sont strictes. Il faut que la commune ou l'intercommunalité enregistre une baisse de la totalité de ses ressources. En plus, le gouvernement et le Parlement ont refusé de reconduire le dispositif en 2021. Nos communes et EPCI sont vraiment délaissés ! Pourtant, une compensation des pertes de ressources nous aiderait à maintenir la capacité d'autofinancement de nos collectivités et, donc, nous permettrait de continuer à investir, voire d'accélérer les investissements. Le gouvernement a préféré augmenter la DSIL [dotation de soutien à l'investissement local] d'un milliard d'euros en 2020, une somme qui va financer des priorités qui sont par avance déterminées par l'Etat. Les élus locaux ne seront pas libres de l'usage de ces fonds : on revient à la situation qui était celle d'avant les lois de décentralisation des années 1980. Il faut d'ailleurs se souvenir qu'avant même ces lois, la dotation globale de fonctionnement avait été créée, en 1979, dans l'idée que l'Etat affectait une dotation et laissait les élus libres d'en faire ce qu'ils veulent. Avec une dotation comme la DSIL, on revient donc sur ces principes.

Localismag : La capacité d'autofinancement du bloc communal va-t-elle plonger ?

Philippe LAURENT : Nos collectivités risquent de subir un affaïssissement de leur capacité d'autofinancement. Par exemple, dans ma ville de Sceaux, elle va passer l'an prochain à 3,5 millions d'euros, contre 5 millions avant la crise. Nous en avons tenu compte, en décidant d'étaler dans le temps la réalisation des futurs investissements. Dans le même temps, nous faisons face à une incertitude sur les recettes de fonctionnement à venir. C'est dû par exemple à la décision du gouvernement de baisser les taxes foncières de l'industrie et de compenser les communes et intercom-

munalités par une dotation. Il faut rappeler que son annonce est intervenue alors que le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties n'est pas encore mis en place. Cela signifie que la compensation de la suppression de la taxe d'habitation est écornée avant même qu'elle ne soit effective ! La me-

« Une compensation des pertes de ressources nous aiderait à maintenir la capacité d'autofinancement de nos collectivités et, donc, nous permettrait de continuer à investir, voire d'accélérer les investissements. »

sure crée de l'incertitude pour le bloc communal. Il ne faudra donc pas être surpris si des élus locaux se résignent à ne pas mener de politique active pour développer leur territoire. Le paradoxe, c'est que cela intervient alors que l'Etat vient d'engager son plan de relance.

Localismag : Vous estimez que l'autonomie fiscale locale est entamée par les récentes décisions de l'exécutif...

Philippe LAURENT : La commission des finances de l'AMF est vent debout ! La logique, ou plutôt l'absence de logique, est inquiétante. Soit le gouvernement est très préoccupé par le court terme - du fait de la situation sanitaire et économique -, soit il cherche à faire reprendre en main le développement local par des fonctionnaires d'Etat. Ce qui se passe au niveau de la fiscalité régionale pose aussi question. Avec le remplacement de la part régionale de CVAE par de la TVA, les régions ne subiront pas la forte baisse qui va affecter le produit de la CVAE en 2021. Certes. Mais la recette qu'elles vont percevoir ne sera pas liée aux politiques locales. En fait, elle s'assimilera à une dotation indexée sur la progression de la TVA. Et, dans quelques années, le gouverne-

ment finira par décider d'un taux d'indexation qui ne sera pas lié à l'évolution du produit total de TVA. Cela n'est pas à exclure. Le gouvernement ne vient-il pas de faire changer les règles du transfert de la TVA aux départements et intercommunalités pour réduire la progression du produit de la taxe entre 2021 et 2022 ?

Localismag : Les difficultés financières vont-elles obliger les élus locaux à réduire certains services publics ?

Philippe LAURENT : Je ne crois pas que les élus décident de fermer en grand nombre les services qui fonctionnent aujourd'hui. Peut-être reverront-ils à la baisse les horaires d'ouverture. Mais globalement, les effectifs de la fonction publique territoriale vont demeurer stables, comme c'est le cas depuis deux ou trois ans. Les subventions aux associations vont aussi être maintenues, parce qu'elles sont indispensables à la vie locale. En revanche, certains investissements seront repoussés. Les élus ne réaliseront pas des équipements qui nécessitent d'avoir une vision de long terme.

Localismag : Le bloc communal va-t-il recourir davantage à l'emprunt ?

Philippe LAURENT : Les élus locaux ont montré qu'ils étaient raisonnables sur le recours à l'emprunt, y compris lorsque les taux d'intérêt étaient faibles. Les conseils municipaux et la population sont en effet réticents à l'endettement de la collectivité. Alors même que le secteur public local possède un système comptable aux règles strictes - l'emprunt est limité au financement des seuls investissements - et rigoureusement respectées. La dette de l'Etat est plus facilement admise dans l'opinion. ●